

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME DE DECAZEVILLE
COMMUNAUTE - EPIC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 01 Octobre 2018

Le Lundi 01 Octobre 2018 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté – EPIC - s'est réuni à l'Annexe Technique de la Communauté de Communes DECAZEVILLE COMMUNAUTE Faubourg Desseilligny à DECAZEVILLE, sous la Présidence de Monsieur Michel RAFFI, président.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	18
Membres du Comité de Direction suppléés :	00
Membres du Comité de Direction représentés (pouvoirs) :	02
Date de convocation :	24/09/2018

Etaient présents :

-**Collège des élus communautaires** : M. Michel RAFFI, M. Michel CANNAC, M. Yves VALLS, M. Francis MAZARS, Mme Evelyne CALMETTE, Mme Josiane LAGARRIGUE-CASTES, Mr Jean ROMIGUIERE , M. Christian ROCHE, M. Jean-Michel REYNES, M. Francis CAYRON.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Benoit LIVERTOUT, M. Matthieu BARRAU, M. Roger LESCURE, M. André ROMIGUIERE, M. Christian ROQUES, M. Jean-Pierre VAUR, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CABROL.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants sans voix délibérative sauf en cas d'absence des membres titulaires qu'ils remplacent** : M. José DEWIT.

Pouvoirs :

M. François MARTY a donné pouvoir à Mme Evelyne CALMETTE / Mme Michèle COUDERC
a donné son pouvoir à M. Christian ROCHE.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire -Epic- peut donc délibérer valablement.

FINANCIER - DEMANDE D'AVANCE DE TRESORERIE A DECAZEVILLE COMMUNAUTE

L'Office de Tourisme Communautaire rencontre des problèmes de trésorerie liés à :

- un décalage entre l'encaissement des recettes (produits touristiques, taxe de séjour, ...) et le paiement des différents fournisseurs et des salaires et
- un manque de recettes malgré les efforts de commercialisation entrepris et en cours de ses équipements touristiques.

De plus, il convient de souligner les difficultés techniques particulièrement importantes cette année liées au fonctionnement du bateau. Ces dernières ont fortement impacté le budget annexe.

Par délibération en date du 12 juillet 2016, la Communauté de Communes de la Vallée du Lot avait accordé à l'office de Tourisme de la Vallée du Lot **une avance de trésorerie à titre gratuit d'un montant de 30 000 €** remboursable au plus tard le 31 mars 2017, avance qui n'avait pu être remboursée.

Suite à la fusion des deux Communautés de communes du Bassin Decazeville Aubin et de la Vallée du Lot, et du fait de l'extension de la compétence relative à « la promotion du tourisme, dont la création d'Office de Tourisme » sur l'ensemble du territoire intercommunal, les besoins en trésorerie s'étaient amplifiés dans l'attente de l'encaissement des produits liés à la période estivale et à la taxe de séjour.

Ainsi une avance de trésorerie accordée à l'Office de Tourisme et du Thermalisme à titre gratuit **d'un montant initial de 30 000 € avait été portée à 60 000 €** par délibération n°2017/118 du 6 juin 2017 du Bureau Communautaire, avec une date limite de remboursement des fonds fixée au 31 décembre 2017.

Suite au retard dans l'encaissement des produits de la taxe de séjour et par manque de recettes, **l'Office de Tourisme et du Thermalisme n'aura pas la trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses prévisionnelles de ses 2 budgets, principal et annexe de l'exercice 2018.**

L'Office de Tourisme et du Thermalisme communautaire a ainsi fait une nouvelle demande d'avance de trésorerie d'un montant de **90 000 €, estimatif** basé sur l'élaboration d'un plan prévisionnel de trésorerie. **Les versements seront échelonnés en fonction des besoins réels de trésorerie.**

Cette avance portera ainsi à **150 000 € l'avance de trésorerie** faite par Decazeville Communauté à l'Office de Tourisme et du Thermalisme avec une échéance de remboursement au 31 décembre 2019. Il convient de préciser que cette avance pourra être remboursée par acomptes successifs dès que la trésorerie de l'Office de Tourisme et du Thermalisme le permettra.

Le bureau communautaire en date du 27 août 2018 a décidé :

- d'accorder une nouvelle avance de trésorerie de 90 000 €
- de repousser le délai de l'avance de trésorerie accordé à l'Office de Tourisme au 31 décembre 2019.

Le Comité de direction valide à l'unanimité cette nouvelle demande d'avance de trésorerie à Decazeville Communauté de 90 000 € et fixe la date limite de remboursement des fonds au 31 décembre 2019, sachant que cette avance est consentie à titre gratuit (sans intérêts).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget :

Dépense au compte 27638 pour Decazeville Communauté,

Recette au compte 1687 pour l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Decazeville Communauté.

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents ;

Pour extrait conforme,
Publiée le 04 Octobre 2018

le Président
Michel RAFFI

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
EPIC**

L'Envol - Place Jean Jaurès
12110 CRANSAC-LES-THERMES
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

